

Amendement au chapitre 6-1: Europe

Page 58, premier §, au lieu de:

"mais la procédure de co-décision reste extrêmement complexe pour le citoyen"

remplacer par:

"avec une procédure de co-décision entre Parlement Européen et Conseil très analogue à la "navette" entre les deux Chambres d'un parlement bicaméral"

Justification :

Le texte antérieur est tout simplement faux et démagogique, indigne d'un parti de tradition fédéraliste européenne comme le nôtre.

Dépositaire : Laurent Zibell, adhérent MoDem de Francfort +49 (0)69 – 97 39 34 74

Signataires:

Groupe des adhérents MoDem de Francfort, MoDem Allemagne

Florian Chiron, *Président MoDem Allemagne, Conseiller National*

Jean-Philippe Zecevic, *Vice-Président MoDem Allemagne*

Manuel Wachter, *Vice-Président MoDem Allemagne*